

COMMUNE DE CÉLIGNY



Rapport

**sur la vérification des comptes
de l'exercice 2023**



Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023
à l'attention du conseil municipal de la
COMMUNE DE CELIGNY

Genève, le 24 avril 2024

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la COMMUNE DE CELIGNY comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la COMMUNE DE CELIGNY, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA


Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable


Anthony Conte
Expert réviseur agréé

COMMUNE DE CELIGNY

S O M M A I R E

ANNEXE I	Message du Maire
ANNEXE II	Bilan
ANNEXE III	Compte de résultat échelonné
ANNEXE IV	Compte de résultat
ANNEXE V	Compte des investissements
ANNEXE VI	Tableau de flux de trésorerie
ANNEXE VII	Règles régissant la présentation des comptes
ANNEXE VIII	Principes relatifs à la présentation des comptes
ANNEXE IX	Etat du capital propre
ANNEXE X	Tableau des provisions
ANNEXE XI	Tableau des participations
ANNEXE XII	Tableau des garanties et des engagements conditionnels
ANNEXE XIII	Tableaux des immobilisations
ANNEXE XIV	Explications sur les crédits d'engagements ouverts depuis plus de 5 ans
ANNEXE XV	Indications supplémentaires
ANNEXE XVI	Indicateurs financiers
ANNEXE XVII	Crédits budgétaires supplémentaires
ANNEXE XVIII	Rapport l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2023 de la commune de CELIGNY

Céligny , le 16.avril 2024

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

RESULTAT

Les comptes 2023 de la commune de Céligny bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de 287'079.77 F.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 6.8% et que les charges sont supérieures de 0.7%.

ANALYSE DU RESULTAT

Recettes fiscales

L'Etat est chargé de traiter les impôts sur les personnes physiques et morales pour les communes. Il établit les comptes fiscaux, les estimations fiscales, et se charge de la taxation. Le système post-numerando en vigueur implique que les impôts pour l'année courante ne sont pas disponibles. En effet, les déclarations fiscales 2023 seront traitées en 2024. L'administration estime les recettes fiscales sur la base de l'année précédente, ce qui constitue un facteur d'incertitude important.

Recettes fiscales – Correctifs des années antécédentes

Des correctifs fiscaux concernant les années fiscales antécédentes ont diminués le résultat de cet exercice. Une érosion de la fiscalité est constatée. La réduction se poursuit de manière continue.

Péréquation financière intercommunale

Une augmentation de la contribution à charge de la commune a été enregistrée dans cet exercice. Elle est due à la modification de la loi concernant une nouvelle contribution destinée au financement de l'accueil d'urgence des personnes sans abri. Ceci modifie rétroactivement les comptes par rapport au budget.

Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Aucun amortissement complémentaire n'a été réalisé.

INVESTISSEMENTS

Les dépenses se montent à 288'799,60F et les recettes se montent à 56'000.00 F, soit un solde de 233'799,60F d'investissements nets.

EMPRUNTS

Les emprunts se montent à 10'000'000 F. Il n'y a pas eu d'emprunts supplémentaires. Cependant, le renouvellement de deux emprunts a été effectués.

INTRODUCTION DU MCH2

Un nouveau modèle de compte dénommé « MCH2 – Modèle de comptes harmonisés n°2 » est en vigueur dès l'exercice 2018.

Le budget et les comptes ont été adaptés à cette nouvelle législation.

Le service finance et comptabilité vous présente son rapport financier concernant les comptes annuels.

BILAN AU		31 décembre 2022	31 décembre 2023
1	ACTIF	44'791'002.32	45'328'382.07
10	PATRIMOINE FINANCIER	40'306'217.28	40'802'524.38
100	DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME	9'345'143.10	8'965'957.48
101	CRÉANCES	1'086'425.44	1'202'723.23
102	PLACEMENTS FINANCIERS A COURT TERME	4'000.00	
104	ACTIFS DE RÉGULARISATION	42'863.05	27'774.45
106	MARCHANDISES, FOURNITURES ET TRAVAUX EN COURS	4'752.04	8'890.00
107	PLACEMENTS FINANCIERS	2'218'620.00	2'781'000.00
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF	27'576'831.25	27'788'596.82
109	CRÉANCES ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET FONDS DES CAPITAUX DE TIERS	27'582.40	27'582.40
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	4'484'785.04	4'525'857.69
140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA	4'067'796.85	3'602'347.90
145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL	546'479.80	546'479.80
146	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	428'463.33	468'729.99
148	AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES CUMULÉS	557'954.94 -	91'700.00
2	PASSIF	44'791'002.32	45'328'382.07
20	CAPITAUX DE TIERS	10'972'777.09	11'223'077.07
200	ENGAGEMENTS COURANTS	263'563.78	442'359.62
201	ENGAGEMENTS FINANCIERS A COURT TERME	6'000'000.00	6'000'000.00
204	PASSIFS DE RÉGULARISATION	56'344.36	96'241.15
205	PROVISIONS A COURT TERME	562'550.00	593'810.00
206	ENGAGEMENTS FINANCIERS A LONG TERME	4'000'000.00	4'000'000.00
209	ENGAGEMENTS ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET DES FONDS DES CAPITAUX DE TIERS	90'318.95	90'666.30
29	CAPITAL PROPRE	33'818'225.23	34'105'305.00
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	33'818'225.23	34'105'305.00

Description	Comptes 31.12.2022	Budget 31.12.2023	Comptes 31.12.2023
Charges d'exploitation	2'699'088.48	2'941'063.18	2'821'354.06
30 Charges de personnel	719'502.25	752'895.15	767'276.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1'054'168.51	1'248'821.00	1'134'097.94
33 Amortissements du patrimoine administratif	207'022.63	214'844.36	175'393.61
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'815.00	2'000.00	
36 Charges de transfert	715'580.09	722'502.67	744'585.81
Revenus d'exploitation	2'161'949.27	2'419'044.00	2'087'321.66
40 Revenus fiscaux	2'054'480.47	2'300'100.00	1'966'731.79
42 Taxes	48'939.32	40'600.00	58'363.12
43 Revenus divers	10'066.64	11'700.00	5'228.64
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'815.00	2'000.00	
46 Revenus de transfert	45'647.84	64'644.00	56'998.11
Résultat d'exploitation	- 537'139.21 -	522'019.18 -	734'032.40
34 Charges financières	747'663.09	689'170.00	773'878.06
44 Revenus financiers	4'928'879.86	1'215'115.00	1'794'990.23
Résultat financier	4'181'216.77	525'945.00	1'021'112.17
RESULTAT OPERATIONNEL	3'644'077.56	3'925.82	287'079.77
38 Charges extraordinaires	205'188.93		
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	- 205'188.93		
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	3'438'888.63	3'925.82	287'079.77

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
0 ADMINISTRATION GENERALE			
TOTAL CHARGES	1'001'041.00	1'058'092.82	1'065'021.58
TOTAL REVENUS	19'901.80	17'900.00	16'630.70
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF			
TOTAL CHARGES	146'875.42	164'610.90	162'643.55
30 CHARGES DE PERSONNEL	128'648.50	147'760.90	148'834.05
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	17'926.92	16'550.00	13'649.50
36 CHARGES DE TRANSFERT	300.00	300.00	160.00
02 SERVICES GENERAUX			
TOTAL CHARGES	854'165.58	893'481.92	902'378.03
TOTAL REVENUS	19'901.80	17'900.00	16'630.70
30 CHARGES DE PERSONNEL	561'752.65	572'544.25	573'863.40
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	261'947.59	290'951.00	290'051.29
36 CHARGES DE TRANSFERT	30'465.34	29'986.67	38'463.34
42 TAXES	10'432.20	9'900.00	11'710.45
43 REVENUS DIVERS	3'964.60		150.25
44 REVENUS FINANCIERS	5'505.00	8'000.00	4'770.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			
TOTAL CHARGES	162'328.97	165'266.67	199'453.68
TOTAL REVENUS	5'025.80	13'300.00	4'670.00
11 SECURITE PUBLIQUE			
TOTAL CHARGES	26'207.00	24'600.00	20'820.95
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	26'207.00	24'600.00	20'820.95
14 QUESTIONS JURIDIQUES			
TOTAL CHARGES	7'859.50	10'800.00	10'390.65
TOTAL REVENUS	2'395.00	2'600.00	2'120.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	360.40	600.00	3'630.25
36 CHARGES DE TRANSFERT	7'499.10	10'200.00	6'760.40
42 TAXES	2'395.00	2'600.00	2'120.00
15 SERVICE DU FEU			
TOTAL CHARGES	114'665.03	111'866.67	150'377.78
TOTAL REVENUS	80.80	8'100.00	
30 CHARGES DE PERSONNEL	21'676.40	26'000.00	37'027.70
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	50'310.00	42'200.00	46'347.45
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	20'753.63	21'666.67	20'753.63
36 CHARGES DE TRANSFERT	21'925.00	22'000.00	46'249.00
42 TAXES	80.80		
46 REVENUS DE TRANSFERT		8'100.00	
16 DEFENSE			
TOTAL CHARGES	13'597.44	18'000.00	17'864.30
TOTAL REVENUS	2'550.00	2'600.00	2'550.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4'343.50	5'900.00	6'049.80
36 CHARGES DE TRANSFERT	9'253.94	12'100.00	11'814.50
46 REVENUS DE TRANSFERT	2'550.00	2'600.00	2'550.00

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
2 FORMATION			
TOTAL CHARGES	308'031.20	360'196.63	348'228.05
TOTAL REVENUS	10'617.00	13'717.00	12'357.00
21 SCOLARITE OBLIGATOIRE			
TOTAL CHARGES	307'931.20	356'796.63	345'628.05
TOTAL REVENUS	10'617.00	13'717.00	12'357.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	76'993.32	83'400.00	76'660.42
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	64'696.63	64'696.63	64'696.63
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX		2'000.00	
36 CHARGES DE TRANSFERT	166'241.25	206'700.00	204'271.00
44 REVENUS FINANCIERS	5'000.00	6'100.00	6'240.00
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX		2'000.00	
46 REVENUS DE TRANSFERT	5'617.00	5'617.00	6'117.00
29 FORMATION, AUTRES			
TOTAL CHARGES	100.00	3'400.00	2'600.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	100.00	3'400.00	2'600.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
TOTAL CHARGES	391'151.46	247'771.11	243'537.85
TOTAL REVENUS	33'761.60	12'500.00	92'694.05
32 CULTURE, AUTRES			
TOTAL CHARGES	76'929.45	86'050.00	71'748.39
TOTAL REVENUS	752.00	100.00	958.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	54'492.45	60'250.00	47'891.39
36 CHARGES DE TRANSFERT	22'437.00	25'800.00	23'857.00
42 TAXES	752.00	100.00	958.00
33 MEDIAS			
TOTAL CHARGES	5'087.15	6'000.00	7'730.15
TOTAL REVENUS	10'289.00	10'300.00	85'598.60
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4'738.80	5'000.00	6'542.80
36 CHARGES DE TRANSFERT	348.35	1'000.00	1'187.35
44 REVENUS FINANCIERS	10'289.00	10'300.00	85'598.60
34 SPORTS ET LOISIRS			
TOTAL CHARGES	301'134.86	155'721.11	164'059.31
TOTAL REVENUS	22'720.60	2'100.00	6'137.45
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	82'562.07	83'420.00	118'370.21
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	59'305.86	48'701.11	26'320.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	16'278.00	23'600.00	19'369.10
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	142'988.93		
42 TAXES	4'720.60	2'100.00	6'137.45
44 REVENUS FINANCIERS	18'000.00		
35 EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES			
TOTAL CHARGES	8'000.00		
36 CHARGES DE TRANSFERT	8'000.00		

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
5 SECURITE SOCIALE			
TOTAL CHARGES	56'006.40	73'460.00	63'137.20
TOTAL REVENUS	2'815.00		
53 VIEILLESSE ET SURVIVANTS			
TOTAL CHARGES		9'000.00	7'891.20
36 CHARGES DE TRANSFERT		9'000.00	7'891.20
54 FAMILLE ET JEUNESSE			
TOTAL CHARGES	6'546.40	9'100.00	6'572.40
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'546.40	9'100.00	6'572.40
57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
TOTAL CHARGES	6'700.00	7'360.00	6'733.15
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	140.00	700.00	173.15
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'560.00	6'660.00	6'560.00
59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS			
TOTAL CHARGES	42'760.00	48'000.00	41'940.45
TOTAL REVENUS	2'815.00		
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	2'815.00		
36 CHARGES DE TRANSFERT	39'945.00	48'000.00	41'940.45
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	2'815.00		
6 TRANSPORTS			
TOTAL CHARGES	304'827.20	327'929.95	231'962.81
TOTAL REVENUS	15'930.51	19'450.00	13'664.83
61 CIRCULATION ROUTIERE			
TOTAL CHARGES	264'073.22	269'429.95	175'570.31
TOTAL REVENUS	1'383.70	200.00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	158'820.91	207'050.00	129'661.16
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	36'766.51	54'279.95	38'123.35
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'285.80	8'100.00	7'785.80
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	62'200.00		
42 TAXES	1'362.70	100.00	
44 REVENUS FINANCIERS	21.00	100.00	
62 TRANSPORTS PUBLICS			
TOTAL CHARGES	40'101.48	57'400.00	55'470.00
TOTAL REVENUS	13'928.81	18'300.00	12'809.83
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	33'154.85	54'100.00	51'301.40
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'946.63	3'300.00	4'168.60
42 TAXES	8'760.00	7'500.00	8'503.00
43 REVENUS DIVERS	5'168.81	10'800.00	4'306.83
63 TRANSPORTS, AUTRES			
TOTAL CHARGES	652.50	1'100.00	922.50
TOTAL REVENUS	618.00	950.00	855.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	652.50	1'100.00	922.50
42 TAXES	585.00	900.00	855.00
44 REVENUS FINANCIERS	33.00	50.00	

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	316'847.15	377'690.00	317'171.63
TOTAL REVENUS	41'400.88	38'127.00	50'161.00
71 APPROVISIONNEMENT EN EAU			
TOTAL CHARGES	476.35	1'000.00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	476.35	1'000.00	
72 TRAITEMENT DES EAUX USEES			
TOTAL CHARGES	53'850.20	71'650.00	51'684.79
TOTAL REVENUS	22'327.15	22'827.00	22'327.15
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	28'350.20	46'150.00	26'184.79
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	25'500.00	25'500.00	25'500.00
42 TAXES		500.00	
46 REVENUS DE TRANSFERT	22'327.15	22'327.00	22'327.15
73 GESTION DES DECHETS			
TOTAL CHARGES	245'352.55	281'990.00	251'876.34
TOTAL REVENUS	17'903.73	15'200.00	25'833.85
30 CHARGES DE PERSONNEL	7'424.70	6'590.00	7'551.55
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	237'528.10	274'900.00	243'893.89
36 CHARGES DE TRANSFERT	399.75	500.00	430.90
42 TAXES	16'970.50	14'300.00	25'062.29
43 REVENUS DIVERS	933.23	900.00	771.56
74 AMENAGEMENTS			
TOTAL CHARGES	520.00	950.00	400.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	120.00	650.00	
36 CHARGES DE TRANSFERT	400.00	300.00	400.00
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT			
TOTAL CHARGES			600.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			600.00
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES			
TOTAL CHARGES	9'578.90	17'100.00	7'610.50
TOTAL REVENUS	1'170.00	100.00	2'000.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'978.90	13'100.00	3'810.50
36 CHARGES DE TRANSFERT	3'600.00	4'000.00	3'800.00
42 TAXES	1'170.00	100.00	2'000.00
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	7'069.15	5'000.00	5'000.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	7'069.15	5'000.00	5'000.00

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
TOTAL CHARGES	38'818.90	35'850.00	26'060.95
TOTAL REVENUS	13'190.50	9'535.00	23'943.00
81 AGRICULTURE			
TOTAL CHARGES	6'350.95	9'350.00	11'041.10
TOTAL REVENUS		1'500.00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1'657.95	5'850.00	9'041.10
36 CHARGES DE TRANSFERT	4'693.00	3'500.00	2'000.00
46 REVENUS DE TRANSFERT		1'500.00	
82 SYLVICULTURE			
TOTAL CHARGES	3'907.60	4'500.00	500.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3'907.60	4'500.00	500.00
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE			
TOTAL CHARGES	27'626.50	20'000.00	12'900.80
TOTAL REVENUS	9'453.00	4'035.00	20'313.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	8'314.50	10'000.00	27'900.80
36 CHARGES DE TRANSFERT	19'312.00	10'000.00 -	15'000.00
44 REVENUS FINANCIERS	4'035.00	4'035.00	4'035.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	5'418.00		16'278.00
89 AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES			
TOTAL CHARGES	933.85	2'000.00	1'619.05
TOTAL REVENUS	3'737.50	4'000.00	3'630.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	933.85	2'000.00	1'619.05
44 REVENUS FINANCIERS	3'737.50	4'000.00	3'630.00
9 FINANCES ET IMPÔTS			
TOTAL CHARGES	1'072'888.22	983'976.00	1'100'658.37
TOTAL REVENUS	6'948'186.04	3'509'630.00	3'668'191.31
91 IMPOTS			
TOTAL CHARGES	46'046.64	76'250.00	61'059.86
TOTAL REVENUS	2'065'552.98	2'326'600.00	1'977'161.38
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	- 13'329.30	9'250.00	2'415.40
36 CHARGES DE TRANSFERT	59'375.94	67'000.00	58'644.46
40 REVENUS FISCAUX	2'054'480.47	2'300'100.00	1'966'731.79
42 TAXES	1'710.52	2'500.00	1'016.93
46 REVENUS DE TRANSFERT	9'361.99	24'000.00	9'412.66
92 CONVENTIONS FISCALES			
TOTAL CHARGES	6'745.59	6'863.00	5'422.31
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'745.59	6'863.00	5'422.31
93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES			
TOTAL CHARGES	271'922.00	211'093.00	259'238.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	271'922.00	211'093.00	259'238.00

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE			
TOTAL CHARGES	748'173.99	689'770.00	774'938.20
TOTAL REVENUS	4'882'259.36	1'182'530.00	1'690'716.63
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	510.90	600.00	1'060.14
34 CHARGES FINANCIÈRES	747'663.09	689'170.00	773'878.06
44 REVENUS FINANCIERS	4'882'259.36	1'182'530.00	1'690'716.63
97 REDISTRIBUTIONS			
TOTAL REVENUS	373.70	500.00	313.30
46 REVENUS DE TRANSFERT	373.70	500.00	313.30
TOTAL GENERAL			
TOTAL CHARGES	3'651'940.50	3'630'233.18	3'595'232.12
TOTAL REVENUS	7'090'829.13	3'634'159.00	3'882'311.89
RESULTAT	- 3'438'888.63 -	3'925.82 -	287'079.77

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTE 2022	PLAN 2023	COMPTE 2023
0 ADMINISTRATION GENERALE			
TOTAL DEPENSES	189'800.00	107'600.00	57'600.00
02 SERVICES GENERAUX			
TOTAL DEPENSES	189'800.00	107'600.00	57'600.00
50 Immobilisations corporelles		50'000.00	
56 Subventions d'investissements propres	189'800.00	57'600.00	57'600.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			145'599.65
TOTAL DEPENSES			
TOTAL RECETTES	21'000.00		
15 SERVICE DU FEU			145'599.65
TOTAL DEPENSES			
TOTAL RECETTES	21'000.00		
50 Immobilisations corporelles			145'599.65
63 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACQUISES	21'000.00		
2 FORMATION			
TOTAL DEPENSES	3'853.60		
21 SCOLARITE OBLIGATOIRE			
TOTAL DEPENSES	3'853.60		
50 Immobilisations corporelles	3'853.60		
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
TOTAL DEPENSES	2'961.75	130'000.00	4'781.90
34 SPORTS ET LOISIRS			
TOTAL DEPENSES	2'961.75	130'000.00	4'781.90
50 Immobilisations corporelles	2'961.75	130'000.00	4'781.90
6 TRANSPORTS			
TOTAL DEPENSES	79'197.95	325'000.00	11'911.60
TOTAL RECETTES	166'134.00		
61 CIRCULATION ROUTIERE			
TOTAL DEPENSES	79'197.95	320'000.00	11'911.60
TOTAL RECETTES	166'134.00		
50 Immobilisations corporelles	79'197.95	320'000.00	11'911.60
63 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACQUISES	166'134.00		
63 TRANSPORTS, AUTRES			
TOTAL DEPENSES		5'000.00	
50 Immobilisations corporelles		5'000.00	
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
TOTAL DEPENSES		110'000.00	69'906.45
TOTAL RECETTES			56'000.00
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE			
TOTAL DEPENSES		110'000.00	69'906.45
TOTAL RECETTES			56'000.00
50 Immobilisations corporelles		110'000.00	69'906.45
63 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACQUISES			56'000.00
TOTAL GENERAL			
TOTAL DEPENSES	275'813.30	672'600.00	289'799.60
TOTAL RECETTES	187'134.00		56'000.00
RESULTAT NET	88'679.30	672'600.00	233'799.60

FLUX DE TRESORERIE

ANNEXE VI

Code trésorerie	Désignation trésorerie	Montant 2023	Montant 2022
01	Résultat total des comptes de résultats	287 079.77	3 438 888.63
02	+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	192 726.95	427 624.90
04	- Augmentation / + diminution des créances	- 116 297.79	- 116 875.55
05	- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	- 4 137.96	311.73
06	- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	15 088.60	45 666.70
08	+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	- 562 380.00	-3 800 057.07
09	+ Augmentation / - diminution des engagements courants	178 795.84	93 596.58
10	+ Augmentation / - diminution des provisions	31 260.00	-2 207 310.00
11	+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	39 896.79	- 8 067.14
12	+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	347.35	- 1 529.70
FTO	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	62 379.55	-2 127 750.92
14	+ Subventions acquises	56 000.00	187 134.00
RI	Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	56 000.00	187 134.00
21	- Immobilisations corporelles	- 232 199.60	- 86 013.30
25	- Subventions d'investissements propres	- 57 600.00	- 189 800.00
CI	Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	- 289 799.60	- 275 813.30
FTI	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	- 233 799.60	- 88 679.30
31	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	4 000.00	0.00
32	- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	- 211 765.57	-1 844 996.10
33	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	263 605.00
FTP	Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	- 207 765.57	-1 581 391.10
TOT1	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	- 441 565.17	-1 670 070.40
FTF	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	0.00	0.00
TOT2	VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	- 379 185.62	-3 797 821.32
100	Liquidités et placements à court terme au 01.01.n	9 345 143.10	13 142 964.42
101	Liquidités et placements à court terme au 31.12.n	8 965 957.48	9 345 143.10
TOT3	VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	- 379 185.62	-3 797 821.32

REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département des institutions et du numérique.

PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à 100 000 F doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à n-1), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

ETAT DU CAPITAL PROPRE

Commune de Céligny

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 1^{er} janvier 2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre 2023
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	33'818'225.23	9'095'656.40	8'808'576.63	34'105'305.00
2990	RÉSULTAT ANNUEL	3'438'888.63	4'914'439.63	8'066'248.49	287'079.77
2999	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	30'379'336.60	4'181'216.77	742'328.14	33'818'225.23
29	Total	33'818'225.23	9'095'656.40	8'808'576.63	34'105'305.00

Commentaire :

La variation de la nature 29 dans sa globalité représente un montant de 287'079.77 F correspondant à l'excédent de revenus ressortant du compte de résultats.

TABLEAU DES PROVISIONS
Commune de Céligny

	Solde au 1.1. 2023	Constitution ou augmentation	Utilisations ou Dissolutions	Situation au 31.12.2023	Dont part de provision à court terme
Provisions pour procès	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
Provisions pour autres activités d'exploitation	90'000.00	130'000.00	90'000.00	130'000.00	130'000.00
Autres provisions	452'550.00	443'810.00	452'550.00	443'810.00	443'810.00

Commentaires :

A. Provisions pour procès

But : HONORAIRES JURIDIQUES

Commentaires : Le « Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes » est en litige.

B. Provisions pour autres activités d'exploitation

But: PERTE SUR DEBITEURS

Commentaires : Le « Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes » a des débiteurs non recouverts, ceci est en relation avec le litige cité ci-dessus.

C. Autres provisions

PROVISIONS FISCALES ET PEREQUATIONS FINANCIERES INTERCOMMUNALE

Commentaires : Selon les demandes de l'Etat, les provisions liées aux différentes estimations, ont été enregistrées.

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Commune : CELIGNY

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	SIG – Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 millions de francs.	100 millions de francs.	137 000 F.
dont détenu par la commune	0.214 % (soit 15'436 actions sur 7 200 000 actions)	0.04 %	0.364 %
Valeur d'acquisition de la participation	1'638'948 F	40'350 F	500 F
Valeur comptable de la participation	3'107'687 F (dont 326'687 F au PA et 2'781'000 F au PF)	40'350 F	500 F
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises.
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, Loyal Finance AG Zurich, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Securelec – Vaud SA, Gaznat SA.	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 176,0 millions de francs (2022)	+ 501,3 millions de francs (2022)	+ 2 009 F (1.7.21-30.6.22)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	30 034 millions de francs (2022) dont 1 984 millions de francs de capitaux propres.	4 272 millions de francs (2022) dont 2 534 millions de francs de capitaux propres.	1 847 685 F (06.2022) dont 1 472 290 F de capitaux propres.

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS (suite)

Commune : CELIGNY

Nom de l'entité	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	FONDATION COMMUNALE DE CELIGNY
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Fondation de droit public
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Mise à disposition de logements dans la commune
Total du capital	---	---	---	---	--
dont détenu par la commune	---	---	---	---	--
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	---
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Revenus des biens-fonds.
Risques spécifiques	---	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 489 122 F (2022) sur un total de revenus de 5 282 320 F.	+ 4 168 984 F (2022) sur un total de revenus de 87 644 170 F.	+ 353 738 F (2022) sur un total de revenus de 10 042 973 F.	+ 450 F (2022) sur un total de revenus de 888 148 F.	+26 493 F (2022) sur un total de charges de 583 238 F.
Total du bilan de la dernière année de l'entité	7 344 704 F (2022) dont 2 679 722 F de capital propre.	19 113 907 F (2022) dont 11 272 465 F de capital propre.	2 134 462 F (2022) dont 1 577 724 F de capital propre.	3 964 919 F (2022) dont 3 936 695 F de capital propre.	13 698 068 F (2022) dont 11 262 964 F de fortune nette.

TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Commune de Céligny

	CAP Prévoyance			
Nom de l'entité bénéficiaire	CAP Prévoyance			
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Ville de Genève SIG Communes genevoises			
Typologie du rapport juridique				
Flux financiers de l'année (commune/entité)				
Prestations couvertes par la garantie				
Montant de la garantie au 31.12.N				
Date du vote du CM approuvant la garantie	04.10.2013			
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)				

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du 04.10.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2022).

1. Engagements de prévoyance de notre administration : 2 638 924 F.
2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
 - Engagements de prévoyance de l'ACG 47 218 369 F
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance 17 869 778 F
 - Engagements de prévoyance de Groupement SIS 146 366 298 F
 - Engagements de prévoyance de ORPC Valavran 813 746 F
 - Engagements de prévoyance de la Caisse 4 071 256 424 F
3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 75.96 %

Observation :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2022 de la CPI, les comptes de l'année 2023 n'étant pas encore audités.

IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Objet	Local sapeurs Rte Coudres 35 (Parcelle n°58)	Camion Pompiers	Ecole Locaux scolaires/parascolaires: Agrandissement+création	Ecole - Assainissement charpentes et lumières	FIDU - Fonds intercommunal développement urbain	PLAGE Réaménagement	Accès public au Lac parc.473 <56m2> - Ch. du Léman	Rte des Coudres: Modération trafic+sécurité routière/paysage	Ch. du Port : Trottoir - Rte Suisse/Carrefour Rte Céligny	Changement lumières en LED et ajout de prises	Acquisition véhicules et machines électriques	VOIRIE/POMPIERS Bâtiment CE37 (Parc.368) Regroupé activité	Fonds régional pour une mobilité collective et innovante
Date de la délibération	11.02.2014	07.11.2023	08.10.2013	09.02.2021	01.11.2020	13.03.2018	13.04.2021	18.06.2019	12.04.2016	15.06.2021	12.09.2023	01.10.2019	03.10.2023
Crédit brut voté	650'000.00	200'000.00	2'030'000.00	156'000.00	560'600.00	677'000.00	47'000.00	652'740.00	300'000.00	87'000.00	160'000.00	25'000.00	77'400.00
Dépassement/(économie) sur le crédit	-	54'400.35	377'012.50	1'833.70	40'600.00	132'981.20	662.35	86'407.47	-	5'635.15	160'000.00	-	77'400.00
Explications sur le dépassement													
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 01.01.N	650'000.00	-	1'652'987.50	154'166.30	462'400.00	816'600.00	16'082.65	566'332.53	330'436.15	69'453.25	-	21'774.55	1.00
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses de l'année	-	145'599.65	-	-	57'600.00	-	4'781.90	-	-	11'911.60	-	-	-
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 31.12.N	650'000.00	145'599.65	1'652'987.50	154'166.30	520'000.00	816'600.00	20'864.55	566'332.53	330'436.15	81'364.85	-	21'774.55	-
Recettes d'investissement - Total des recettes brutes au 01.01.N	21'000.00	-	140'000.00	-	-	-	-	166'134.00	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement - Recettes de l'année	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert au PF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement - Total des recettes au 31.12.N	21'000.00	-	140'000.00	-	-	-	-	166'134.00	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 01.01.N	194'102.30	-	483'607.50	15'416.63	33'936.67	52'640.00	-	31'713.12	96'762.15	6'915.32	-	-	-
Amortissements cumulés planifiés N	20'753.63	-	49'280.00	15'416.63	17'333.34	26'320.00	-	13'160.19	16'691.00	8'272.16	-	-	-
Amortissements cumulés non planifiés N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés - Correction de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.N	214'855.93	-	532'887.50	30'833.26	51'270.01	78'960.00	-	44'873.31	113'453.15	15'187.48	-	-	-
Amortissements supplémentaires cumulés au 01.01.N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62'200.00	-	-	-
Amortissements supplémentaires N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements supplémentaires cumulés au 31.12.N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62'200.00	-	-	-
Valeur comptable nette au 31.12.N	414'144.07	145'599.65	980'100.00	123'333.04	468'729.99	737'640.00	20'864.55	355'325.22	216'983.00	3'977.37	-	21'774.55	1.00
Valeur d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Statut du crédit	Clôturé	En cours	Clôturé	Clôturé	Clôturé	Clôturé	En cours	Clôturé	Clôturé	Clôturé	En cours	En cours	Clôturé

IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Objet	CGN - Compagnie Générale de Navigation	Télé-Dôle SA	Vacuflow: Alarme et vannes Ch.Port/Limite Céligny-Founex SECTEUR VACUFLOW	Canalisations Collecteurs EU/EP Réseau: Reconstr+rempla cement	Action nominative BCGe	SIG - Service industriels de Genève	Panneaux photovoltaïque - Parking Grands- Chêne	Fondation HLM	COFICOGE	Total général
Date de la délibération	01.01.2009	01.01.2006	01.12.2015	05.02.2013		01.01.2000	17.01.2023		01.01.1990	
Crédit brut voté	100.00	97.00	230'000.00	750'000.00	326'686.80	40'350.00	113'000.00	178'745.00	500.00	7'262'218.80
Dépassement/(économi e) sur le crédit	-	-	-	-	-	-	43'093.55	-	-	714'063.87
Explications sur le dépassement										
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 01.01.N	100.00	97.00	169'711.35	759'326.15	326'686.80	40'350.00	-	178'745.00	500.00	6'215'750.23
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses de l'année	-	-	-	-	-	-	69'906.45	-	-	289'799.60
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 31.12.N	100.00	97.00	169'711.35	759'326.15	326'686.80	40'350.00	69'906.45	178'745.00	500.00	6'505'549.83
Recettes d'investissement - Total des recettes brutes au 01.01.N	-	-	-	153'282.65	-	-	-	-	-	480'416.65
Recettes d'investissement - Recettes de l'année	-	-	-	-	-	-	56'000.00	-	-	56'000.00
Transfert au PF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement - Total des recettes au 31.12.N	-	-	-	153'282.65	-	-	56'000.00	-	-	536'416.65
Amortissements cumulés au 01.01.N	-	-	37'711.35	206'043.50	-	-	-	-	-	1'158'848.54
Amortissements cumulés planifiés N	-	-	5'500.00	20'000.00	-	-	-	-	-	192'726.95
Amortissements cumulés non planifiés N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés - Correction de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.N	-	-	43'211.35	226'043.50	-	-	-	-	-	1'351'575.49
Amortissements supplémentaires cumulés au 01.01.N	-	-	-	29'500.00	-	-	-	-	-	91'700.00
Amortissements supplémentaires N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements supplémentaires cumulés au 31.12.N	-	-	-	29'500.00	-	-	-	-	-	91'700.00
Valeur comptable nette au 31.12.N	100.00	97.00	126'500.00	350'500.00	326'686.80	40'350.00	13'906.45	178'745.00	500.00	4'525'857.69
Valeur d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Statut du crédit	Clôturé	Clôturé	Clôturé	Clôturé	Clôturé	Clôturé	En cours	Clôturé	Clôturé	

IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE FINANCIER

	Objet	Bâtiment 514 Rte Céligny 41 s/Parcelle n°368	Immeuble Coudres 4 s/parc.327 (Ex.Bajulaz/Raiffaisen)	Imm. Coudres 35 s/parc.58 Bât.694 (Ex.Local pompiers)	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes-PHASE I	Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes: Extension	Grands-Chênes - Phase II	Appartements CE39 Parc.N°368: Isolation/Assainissement	CELIGNY 37-39-41 Installation chauffage REMPLACEMENT	Bâtiments COUDRES 62 s/parcelle n°311 (1375m2) (Winkler)
	Date de la délibération	01.01.2018	08.02.2011	06.12.2011	06.12.2023	10.03.2015	16.06.2022	20.06.2017	10.11.2020	08.03.2022
	Crédit brut voté	5'150'000.00	895'000.00	1'540'000.00	31'066'893.10	420'000.00	150'000.00	380'000.00	200'000.00	1'709'000.00
	Dépassement/(économie) sur le crédit	-	-	-	3'103'531.83	-	28'540.85	-	-	-
	Explications sur le dépassement									
Coûts d'acquisition ou de revient	Valeur des immobilisations au 01.01.N	5'150'000.00	895'000.00	1'544'000.00	29'753'704.49	364'730.30	48'997.25	368'525.50	248'693.65	1'709'000.00
	Entrées	-	-	-	141'803.67	-	69'961.90	-	-	-
Coûts d'acquisition ou de revient	Valeur des immobilisations au 31.12.N	5'150'000.00	895'000.00	1'544'000.00	29'895'508.16	364'730.30	118'959.15	368'525.50	248'693.65	1'709'000.00
Diminution	Diminution de valeurs des immobilisations au 01.01.N	-	-	-	21'397'800.01	156'838.00	-	-	30'000.00	-
	Recettes de l'année	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ventes ou aliénations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diminution	Diminutions de valeurs des immobilisations au 31.12.	-	-	-	21'397'800.01	156'838.00	-	-	30'000.00	-
Rectifications	Etat au 01.01.	177'526.00	5'928.00	49'777.00	1'063'446.37	87'907.70	-	-	-	-
	Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Revalorisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rectifications - Etat au 31.12.		177'526.00	5'928.00	49'777.00	1'063'446.37	87'907.70	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette au 31.12.N	5'327'526.00	889'072.00	1'593'777.00	9'561'154.52	295'800.00	118'959.15	368'525.50	218'693.65	1'709'000.00
	Valeur d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-

IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE FINANCIER

	Objet	Parcelle n°159 (19544m2) Ch. du Pry	Parcelle n°244 (17208m2) Ch. des Verneys	Parcelle n°257 (2667m2) Ch. de Ferrière	Parcelle n°326 (6353m2) Rte de Céligny	Parcelle n°347 (62m2) Rte de Crans 3 (Sigrist)	Parcelle n°624 (17649m2) PLQ (Martin)	Total général	
	Date de la délibération	01.01.1900	01.01.1900	01.01.1900	01.01.1900	01.01.1900	09.02.2010		
	Crédit brut voté	95'000.00	138'000.00	5'300.00	51'000.00	770'000.00	4'303'707.00	46'873'900.10	
	Dépassement/(écon omie) sur le crédit	-	-	-	-	-	-	- 3'132'072.68	
	Explications sur le dépassement								
	Coûts d'acquisition ou de revient	Valeur des immobilisations au 01.01.N	95'000.00	138'000.00	5'300.00	51'000.00	770'000.00	4'454'301.00	45'596'252.19
	Entrées	-	-	-	-	-	-	211'765.57	
	Coûts d'acquisition ou de revient	Valeur des immobilisations au 31.12.N	95'000.00	138'000.00	5'300.00	51'000.00	770'000.00	4'454'301.00	45'808'017.76
	Diminution	Diminution de valeurs des immobilisations au 01.01.N	-	-	-	-	-	-	21'584'638.01
	Recettes de l'année	-	-	-	-	-	-	-	
	Ventes ou aliénations	-	-	-	-	-	-	-	
	Diminution	Diminutions de valeurs des immobilisations au 31.12.	-	-	-	-	-	-	21'584'638.01
	Rectifications	Etat au 01.01.	398.00	- 336.00	34.00	- 176.00	- 17'465.00	2'210'033.00	3'565'217.07
	Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	
	Revalorisations	-	-	-	-	-	-	-	
	Rectifications - Etat au 31.12.	398.00	- 336.00	34.00	- 176.00	- 17'465.00	2'210'033.00	3'565'217.07	
	Valeur comptable	Valeur comptable nette au 31.12.N	95'398.00	137'664.00	5'334.00	50'824.00	752'535.00	6'664'334.00	27'788'596.82
	Valeur d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	

CREDITS D'ENGAGEMENTS OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS

Valeur activée	Date de Délibération	Numéro de bien	Désignation du bien	Explications sur le dépassement
4948 760.43	11.03.2014	963020	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes-PHASE I	La construction est encore en cours avec les litiges ouverts pour les remplacements de : - Attiques ou les boiseries sont à remplacer. De plus, le plan financier a été déposé fin mars 2022 et sera validé d'ici la fin de l'année.
93 760.00	09.10.2012	963020	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes-PHASE I	La construction est encore en cours avec les litiges ouverts pour les remplacements de : - Attiques ou les boiseries sont à remplacer. De plus, le plan financier a été déposé fin mars 2022 et sera validé d'ici la fin de l'année.

INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2022. Les processus suivants ont été mis en place :

- Budget
- Achats et fournisseurs
- Revenus et débiteurs
- Salaires et personnel
- Trésorerie
- Clôture et information financière
- Subventions
- TPC

Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrat de leasing.

D. AUTRES INDICATIONS

i. Immobilisations du patrimoine financier – Grands-Chênes – Biens en PPE

Ce crédit d'engagement est en cours au 31 décembre 2023. Le produit des ventes PPE (plus-value) n'a pas encore été établi. Des informations de l'office du logement sont encore à recevoir.

DEGAUTO. Degré d'autofinancement

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
177.44	339.83	138.37	4,360.11	205.22	1,044.19

Valeurs indicatives

Plus grand que 100 : Haute conjoncture
Plus grand que 80 : Cas normal
Plus petit que 80 : Récession

Définition

Le degré autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net

Remarque

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens.

DETBARE. Dette brute par rapport aux revenus

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
865.85	112.00	264.13	144.74	268.97	331.14

Valeurs indicatives

Plus grand que 200 : Critique
Plus grand que 150 : Mauvais
Plus grand que 100 : Moyen
Plus grand que 50 : Bon
Plus petit que 50 : Très bon

Définition

La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants

Remarque

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

DETNETHA. Dette nette en francs par habitant

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
28,312.48-	31,215.54-	30,864.24-	34,108.65-	33,727.99-	31,645.78-

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net
Plus petit que 1000 : Endettement faible
Plus petit que 2500 : Endettement moyen
Plus petit que 5000 : Endettement important
Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important

Définition

Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant

Remarque

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit d'avantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

PCHINTN. Part des charges d'intérêts nets

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
5.55	2.07	4.87	2.64	4.81	3.99

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 4 : Bon
Plus grand que 4 : Suffisant
Plus grand que 9 : Mauvais

Définition

La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants

Remarque

La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre budgétaire est élevée.

PROPINV. Proportion des investissements

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
11.69	15.85	18.96	7.90	7.85	12.45

Valeurs indicatives

Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible
Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen
Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé
Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé

Définition

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées

Remarque

La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

PSERVEDET. Part du service de la dette

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
16.29	6.40	10.66	5.77	9.77	9.78

Valeurs indicatives

Plus petit que 5 : Charge faible
Plus petit que 15 : Charge acceptable
Plus grand ou égal à 15 : Charge forte

Définition

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants

Remarque

Ce ratio donne des Informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.

TXAUTOF. Taux d'autofinancement

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
19.57	36.74	25.38	54.53	12.36	29.72

Valeurs indicatives

Plus grand ou égal à 20 : Bon
Plus grand ou égal à 10 : Moyen
Plus petit ou égal à 10 : Mauvais

Définition

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants

Remarque

Il Indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

TXENDNET. Taux endettement net

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
1,120.32-	319.22-	974.27-	1,427.78-	1,503.99-	1,069.12-

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 100 : Bon
Plus petit ou égal à 150 : Suffisant
Plus grand que 150 : Mauvais

Définition

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux

Remarque

Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.

CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart +	Commentaires
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF	30	CHARGES DE PERSONNEL	147'760.90	148'834.05	-	1'073.15 Formation LAC et RAC au Conseil Municipal
02	SERVICES GENERAUX	30	CHARGES DE PERSONNEL	572'544.25	573'863.40	-	1'319.15 Deux processus d'engagement - Secrétaire-comptable et Concierge
02	SERVICES GENERAUX	36	CHARGES DE TRANSFERT	29'986.67	38'463.34	-	8'476.67 Réajustement du début d'amortissement des tranches annuelles
14	QUESTIONS JURIDIQUES	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	600.00	3'630.25	-	3'030.25 Référendum des Grands-Chênes
15	SERVICE DU FEU	30	CHARGES DE PERSONNEL	26'000.00	37'027.70	-	11'027.70 3 nouveaux sapeurs, formation et accompagnements incendies et diverses interventions à la hausse
15	SERVICE DU FEU	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	42'200.00	46'347.45	-	4'147.45 Réparation sur l'ancien véhicule. Départ à la retraite de M. Widmer (40 ans au pompiers). Mandat d'analyse par un bureau de conseil de la Cie 19 et acquisition camion pompier.
15	SERVICE DU FEU	36	CHARGES DE TRANSFERT	22'000.00	46'249.00	-	24'249.00 Incendie Schutz Fr. 20'000.-- Incendie cuisine Fr. 2'000.--
16	DEFENSE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'900.00	6'049.80	-	149.80 Installation médiagon pour le traitement du calcaire
33	MEDIAS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'000.00	6'542.80	-	1'542.80 Adaptation du site à la nouvelle loi de protection des données (NLPD)
33	MEDIAS	36	CHARGES DE TRANSFERT	1'000.00	1'187.35	-	187.35 CELYWOOD - Films 2022 et 2023 - Septembre à avril
34	SPORTS ET LOISIRS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	83'420.00	118'370.21	-	34'950.21 PLAGES Remplacement de la plancha suite à utilisation abusive et dégâts Contrôle de stationnement du parking de la plage Remplacement des volets Celignote : 10'000.- Changement barrière accès à la plage : 5'200.- PARCS ET PROMENADES Augmentation des arbres morts et donc des coûts d'élimination
62	TRANSPORTS PUBLICS	36	CHARGES DE TRANSFERT	3'300.00	4'168.60	-	868.60 REGION DE NYON - Guichet Mobile - Participation 2023

CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart +	Commentaires
73	GESTION DES DECHETS	30	CHARGES DE PERSONNEL	6'590.00	7'551.55	- 961.55	AIDE DECHETTERIE - Contrat horaire
74	AMENAGEMENTS	36	CHARGES DE TRANSFERT	300.00	400.00	- 100.00	ASS. SAUVEGARDE LEMAN - ASL - Subvention
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	600.00	- 600.00	Cité de l'énergie - Cotation
81	AGRICULTURE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'850.00	9'041.10	- 3'191.10	Plantation de 5 arbres au 39-41 route de Céligny
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10'000.00	27'900.80	- 17'900.80	PADD et Eco21
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES	36	CHARGES DE TRANSFERT	211'093.00	259'238.00	- 48'145.00	Péréquation financière intercommunale - Entrée en vigueur de la nouvelle loi entraînant une augmentation rétroactive
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	600.00	1'060.14	- 460.14	Taxe pour dissolution de crédits
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	34	CHARGES FINANCIÈRES	689'170.00	773'878.06	- 84'708.06	<p>IMMEUBLES</p> <p>Renouvellement des prêts avec taux en hausse (2.15% à 2.35%)</p> <p>Installation anti-calcaire non budgété (Fr. 6'500.-)</p> <p>Impôt immobilier complémentaire et honoraires de gérance de la route des Coudres 62</p> <p>Application de la loi sur l'énergie et réalisation des IDC</p> <p>IMMEUBLES DES GRANDS-CJHÈNES</p> <p>Peinture boiserie - Entretien pour pérenniser les infrastructures bois. (Fr. 30'000.--)</p> <p>Plusieurs déménagements ayant entraînés des coûts de rénovation supérieur.</p> <p>CAD GRANDS-CHÊNES</p> <p>Frais d'avocats et impayés débiteurs PPE</p>
DEPASSEMENTS A VOTER						- 247'088.78	